

## CAEN du 16 janvier 2024

Monsieur le Vice-Président,

Monsieur Le Recteur,

Madame le Directeur Régional,

Mesdames et messieurs les membres du CAEN de l'académie de Poitiers,



Tout d'abord, permettez nous de souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2025. Puisse-t-elle tracer les perspectives d'un projet durable pour l'Ecole Publique au service de la réussite de tous nos jeunes.

C'est une fois encore dans un contexte inédit que l'une de nos instances Éducation doit se tenir. Après une rentrée scolaire sans Ministre de l'Education Nationale, après la préparation d'un CSA Académique sous un gouvernement démissionnaire, nous nous retrouvons aujourd'hui pour ce Conseil Académique de l'Education dans un flou politique inédit et anxiogène.

Le projet de budget était dans son état initial inacceptable et scandaleux. Nous témoignons une fois de plus dans cette instance de la brutalité avec laquelle il a été reçu par les personnels de notre Académie. Le précédent budget neutralisé par la censure du gouvernement prévoyait de façon inconséquente la suppression massive de postes dans le Ministère de l'Éducation Nationale et l'absence totale de perspective salariale.

Elisabeth BORNE, nouvelle Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, bien que "non spécialiste des questions éducatives (d'après elle), devra sans ambiguïté user de tout son poids politique pour servir les intérêts de l'École publique et non la feuille de route de la politique éducative macronnienne, politique éducative que l'on connaît trop bien depuis 2017, et qui ne répond en aucun cas aux besoins des élèves et aux attentes des personnels. L'Unsa Education attendait de notre nouvelle ministre qu'elle pèse dans les futures négociations ministérielles pour, revenir sur les suppressions de postes annoncées en novembre. Nous apprenions ce matin que ce pourrait être chose faite. Elle devra également résoudre les problématiques de l'attractivité de nos métiers, mettre en œuvre la réforme de la formation initiale attendues depuis plus d'un an.

Tout d'abord, nous souhaitons revenir sur l'accueil, dans les classes, d'élèves dits hautement perturbateurs. Si ce sujet ne relève pas directement de cette instance, espace de dialogue avec la région nouvelle aquitaine qui dispose singulièrement des compétences sur l'échelon lycée, il nous permet d'interpeller malgré tout les interlocuteurs institutionnelles de la région et de tenter d'expliquer par comparaison les difficultés que peuvent rencontrer nos départements dans l'accueil de ces élèves.

Nous nous contenterons de quelques chiffres, le taux d'équipements en ITEP des 4 départements :

Vienne 0,6% - Charente 0,9% - Deux sèvres 1% - Charente Maritime 1,1%. Il est de 1,6% sur l'ensemble du territoire de la nouvelle aquitaine, de 2,3% en Gironde.

Si certains écarts peuvent se justifier de part la typologie du territoire, ces chiffres pourraient montrer malgré tout une certaine iniquité de traitement surtout quand l'on constate que les 8 autres départements de notre région disposent tous de taux d'équipements supérieurs à ceux de l'académie de Poitiers.

Au-delà de la souffrance engendrée dans le cadre de l'accueil de ces élèves, souffrance pour l'élève, les autres élèves et les équipes pédagogiques et éducatives toute entière, c'est l'idée même de l'inclusion qui est maltraitée. Ces situations amènent à des discours discriminatoires et conservateurs sur les valeurs d'inclusion qui nous sont chères alors que tout simplement, c'est l'accès au soin qui est défaillant.

En second lieu, Le déterminisme social est de plus en plus marqué. Nos jeunes manquent d'ambition. Ce phénomène déjà présent dans notre académie s'accroît. Il ne s'agit pas derrière la définition du mot « ambition » d'entendre une volonté de voir tous nos jeunes devenir ingénieur ou universitaire mais plutôt de voir nos jeunes s'autoriser à. S'autoriser à partir, s'autoriser à essayer telle ou telle formation, s'autoriser à se déplacer pour intégrer un lycée ou un établissement de formation supérieure qui n'est pas le plus proche de chez soi...

Nombreux sont désormais les groupes d'individus qui nourrissent un sentiment de déclassement dévastateur. Il conduit à annihiler toute volonté d'émancipation et à produire de la colère, de l'éloignement et de l'isolement.

Ces mots peuvent paraître durs et excessifs. Par ailleurs, ils ne justifient pas, ils expliquent.

Pour enfoncer le clou, Le 16 janvier 1994, il y a exactement 30 ans, un million de laïcs défilaient pour défendre l'École publique. Dans une décision de référence, le Conseil constitutionnel avait alors annulé les dispositions majeures de la loi Bourg-Broc qui visait à libérer le financement des collectivités territoriales au profit des établissements privés d'enseignement.

Ce projet de loi portait également le nom de loi « Bayrou », qui était alors ministre de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, alors que les écarts d'IPS sont visibles sur notre académie, la mixité sociale n'est plus seulement importante, elle est vitale pour notre cohésion sociale, la réussite et l'ambition de nos jeunes.

C'est un immense défi qui implique des politiques locales volontaristes.

De plus, cela oblige l'état à garantir des moyens ambitieux pour l'école publique et à enjoindre l'école privée à respecter les règles du jeu.

Le ségrégationnisme et l'entre soi a trop duré.

Rappelons qu'après cette immense journée du 16 janvier 1994, le gouvernement proposa d'entamer une large concertation sur le système éducatif qui, préparée par un certain nombre de rencontres avec le cabinet, commença le 27 janvier 1994.

Puisse l'histoire servir à Monsieur Le Premier Ministre et à son gouvernement.

Concernant l'ordre du jour de ce CAEN, et plus particulièrement de la carte des formations, l'UNSA Éducation a participé à la rencontre régionale de la voie professionnelle qui s'est tenue à Angoulême le 27 novembre 2024. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les grands axes de la convention État-Région pour le développement de la voie professionnelle ainsi que des modalités de construction de la carte des formations. Si nous notons des avancées dans le calendrier laissant espérer plus de dialogue, pour l'Unsa Education, l'établissement avec le développement de Clee doit rester le premier lieu de concertation pour l'évolution des dispositifs.

L'Unsa Éducation reste vigilante quant à la mise en œuvre de ces projets et continuera à défendre les intérêts des personnels et des élèves de la voie professionnelle. L'Unsa Éducation veillera à ce que les moyens nécessaires soient mis en place pour accompagner les évolutions de la carte des formations et pour garantir la réussite de tous les élèves.

Au-delà de l'offre proposée, c'est bien la qualité du projet d'orientation qui déterminera la réussite de nos jeunes. Ce sont Les enseignants qui sont en première ligne auprès des jeunes et des familles souvent bien démunis. Ce travail d'accompagnement nécessite de détenir l'information et la formation indispensable à ce travail d'accompagnement pour expliciter auprès des usagers les possibles et rendre lisible les parcours de formation. Par ailleurs, la construction du projet du jeune exige un temps dédié spécifique et suffisant.

Pour conclure, nous souhaitons vous rappeler que l'indice UNSA du moral des salariés de janvier 2025 dévoile les principales préoccupations des français pour l'année qui s'ouvre. Les travailleurs se disent d'abord fatigués (28%), moroses (21%) mais néanmoins plein d'espoir (13%) quand il s'agit de penser à 2025.

Sans surprise, alors que le salaire médian a stagné et que, pour la plupart des français, le pouvoir d'achat a reculé, les souhaits que nos compatriotes s'adressent à eux-mêmes portent pour 78% sur les augmentations de salaire et de rémunération, et pour 56% sur plus de sérénité au travail.

Loin des idées et des propositions caricaturales de certains décideurs politiques et acteurs politiques sur la question sociale, les garanties d'espoir pour les français sont connues :

Cela passe par une amélioration des rémunérations, et des conditions de travail mais également par un renforcement des protections sociales. Cela implique de garantir l'accès aux soins, à l'éducation, à l'emploi, à la culture sur tout le territoire.

Cela nécessite de promouvoir une véritable démocratie sociale pour redonner à tous et toutes la perspective de nouveaux jours heureux !

Je vous remercie de votre attention.